

# CNDD - Conseil National du Développement Durable

---

## Avis sur la politique de développement durable - département recherche scientifique

- demandé par le Ministre de la Politique scientifique, M. Jean-Maurice Dehousse; adressé à son successeur, M. Michel Daerden
  - approuvé par l'Assemblée générale du 12 mai 1995
- 

Le Conseil a pris connaissance des efforts déjà consentis par les SSTC dans le domaine de la recherche relative au développement durable, ainsi que des objectifs réalisables au cours des prochaines années. Le Conseil constate, en outre, que le programme 1995 des SSTC est déjà fixé, dans une très large mesure tout au moins.

Le Conseil recommande au Ministre compétent pour la Recherche scientifique d'entreprendre les actions suivantes le plus rapidement possible:

1. Réorienter les programmes scientifiques en cours dans le sens du développement durable et intégrer explicitement le concept du développement durable dans les nouveaux programmes de recherche, et ce dès leur lancement. Cette intégration et réorientation doivent être exprimées en ciblant les actions sur la recherche interdisciplinaire et sur le dialogue avec la société civile. En outre, les engagements contractés par notre pays dans le cadre des accords de Rio, en particulier les conventions qui sont juridiquement contraignantes, doivent avoir un impact sur les nouveaux programmes d'impulsion et sur les programmes en cours. Il est également important que le Ministre de la Politique scientifique, chargé de la coordination de la recherche scientifique au niveau fédéral, favorise les programmes de recherche ciblés sur le développement durable.
2. Donner la priorité à un programme "aspects sociaux et scientifiques du développement durable", tout en accordant une attention particulière à la problématique du comportement des consommateurs et au développement d'indicateurs du développement durable, d'une part; favoriser le lancement des activités SSTC "carrefour d'informations", afin de stimuler la participation et la sensibilisation des différents interlocuteurs politiques concernés, des chercheurs eux-mêmes et de la population en général, d'autre part. Le Conseil souligne que ces actions s'imposent car c'est précisément dans ces domaines que beaucoup reste à faire, alors qu'il s'agit de matières indispensables pour le développement d'une politique de recherche intégrée en matière de développement durable.
3. S'attacher au développement du caractère interdisciplinaire (collaboration entre les scientifiques), de la coordination de la recherche fédérale (collaboration entre les différentes autorités concernées) ainsi que de la collaboration entre l'échelon fédéral, les Communautés et les Régions.  
En ce qui concerne l'interdisciplinarité, il faudrait éviter que l'évaluation des propositions de recherche interdisciplinaire soit trop fortement marquée par une discipline déterminée. Il pourrait être utile à ce propos, de rédiger un "guide" de critères à l'intention des experts chargés de l'évaluation des propositions de recherche.  
Pour ce qui est de la coordination, il faut insister sur une meilleure harmonisation

des projets de recherche pertinents du point de vue du développement durable financés par d'autres départements et des programmes financés par les SSTC.

4. Lors de la formulation des projets de recherche, accorder une plus grande attention à la signification de la recherche pour des tiers, notamment les pays en développement, et plus précisément dans le cadre des Conventions sur les changements climatiques, sur la Diversité biologique et sur la Désertification, et de la Déclaration sur les Forêts. Dans la mesure du possible, les résultats disponibles doivent être valorisés dans le contexte d'une politique axée sur le développement durable dans le tiers monde. Il est, en outre, important de stimuler la collaboration avec le département de la Coopération au Développement dans la perspective du renforcement du potentiel scientifique dans les pays en développement. Les programmes doivent être conçus en collaboration avec tous les intéressés, au Nord comme au Sud, non seulement les pouvoirs publics, mais aussi les représentants des universités, de l'industrie et des organisations sociales.

Le Conseil attire l'attention sur le fait qu'un avis plus circonstancié, ciblé sur les actions à moyen et à long terme, sera émis dans le courant de l'automne.